COMMISSION PERMANENTE

Séance du 25 juin 2007

CP 07/06-40

AIDE DU DEPARTEMENT EN MATIERE D'ACTIONS PUBLIQUES D'ACCOMPAGNEMENT D'O.P.A.H.

COMMUNES de : MOISSAC et SAINT SARDOS

I - RAPPEL

Une O.P.A.H. est une procédure d'incitation publique à la réhabilitation de logements privés, qui comporte un programme d'opérations d'aménagement réalisées par des communes (actions publiques d'accompagnement)

L'aide du Département est accordée au taux de 20% du montant H.T. des travaux, plafonné à **503 082** € sur 3 ans (soit un maximum de subvention départementale de **100 617** € par O.P.A.H.) . La dépense subventionnable est plafonnée à **91 500** € par commune.

II - FINANCEMENT DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Ces actions sont financées à l'origine par le Fonds d'aménagement Urbain (1976) de l'Etat, remplacé en 1984 par le Fonds Social Urbain, auquel la Région s'est substituée en 1985.

Depuis 1997, les interventions de la Région et du Département, dans le cadre de contrats de terroir et de pays, permettent un financement conjoint des OPAH.

Les programmes d'OPAH s'inscrivant dans le cadre des contrats de terroir et de pays sont portés par les communautés de communes des Deux Rives, de la Lomagne Tarn et Garonnaise, du Quercy Caussadais, du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron, du Sud Quercy de Lafrançaise, de Montaigu Pays de Serres, des Terrasses et Vallées de l'Aveyron-Quercy Vert, de Montauban et des trois rivières, du Canton des pays de Garonne et de Gascogne et celui des Vallées et Terrasses du Tarn et de la Garonne.

D'autre part, des projets au volet touristique fort présentés dans le cadre des contrats de terroirs ou de pays sont raccrochés sur cette politique afin de leur permettre de bénéficier d'un financement du Département et de la Région.

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant, et de me faire connaître votre décision.

DEMANDES DE SUBVENTIONS PRESENTEES DANS LE CADRE DE CONTRATS DE PAYS

COMMUNE - OPERATION	MONTANT TRAVAUX €HT	PROPOSITION DE SUBVENTION					
1) MOISSAC							
Requalification des rues	862 500	67 500 € *					
Malaveille, Sainte Catherine,		(forfait)					
place des récollets et marché de							
plein vent							
Observation: * Cette subvention sera versée en annuités. Dossier présenté dans le cadre de							
l'année 1 du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne. Préfinancement accordé le 3-2-06							
2) SAINT SARDOS							
Aménagement de la route de	158 908	122 000 x 20%					
Larrazet – phase 1		= <u>24 400 €</u>					
Observation: Dossier présenté dans le cadre de l'année 2 du contrat de pays Garonne							
Quercy Gascogne validé en CP du 19 juin 2006							

TOTAL: 24 400 €

Je vous précise que cette subvention en capital serait prélevée sur les crédits inscrits au Budget Départemental de l'exercice en cours, article 2041433, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2007	600 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes	574 105 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	24 400 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente	•••••
de ce jour	598 505 €
Disponible	1 495 €

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 25 juin 2007

CP 07/06-40

AIDE DU DEPARTEMENT EN MATIERE D'ACTIONS PUBLIQUES D'ACCOMPAGNEMENT D'O.P.A.H.

COMMUNES de : MOISSAC et SAINT SARDOS

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE:

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 24 400 €:
- * Demandes présentées dans le cadre de contrats de Pays

COMMUNE - OPERATION	MONTANT	SUBVENTION					
	TRAVAUX	DEPARTEMENTALE					
	€HT						
1) MOISSAC							
Requalification des rues	862 500	67 500 € *					
Malaveille, Sainte Catherine,		(forfait)					
place des récollets et marché de							
plein vent							
Observation : * Cette subvention sera versée en annuités. Dossier présenté dans le cadre de l'année							
1 du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne. Préfinancement accordé le 3-2-06							
2) SAINT SARDOS							
Aménagement de la route de	158 908	122 000 x 20%					
Larrazet – phase 1		= <u>24 400 €</u>					
Observation: Dossier présenté dans le cadre de l'année 2 du contrat de pays Garonne Quercy							
Gascogne validé en CP du 19 juin 2006							

TOTAL: 24 400 €

_	Impute les dépenses d	correspondantes sur	· les crédits	inscrits	à l'article	2041433,	sous-
	fonction 74 du budge	t départemental.					

Adopté à l'unanimité.

Le Président,